

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : COLLE FIBRE REFRACTAIRE

Code du produit : SGCN023

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ciment réfractaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : PYROFEU.

Adresse : ZI La Peyrolière - BP100.84403.APT Cedex.FRANCE.

Téléphone : 04.90.04.66.01. Fax : 04.90.04.66.07.

qualite@pyrofeu.fr

www.pyrofeu.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : ORFILA (INRS) <http://www.centres-antipoison.net>.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

La COLLE FIBRE est un produit alcalin

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Conseils de prudence - Généraux :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - Intervention :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils de prudence - Elimination :

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Le pH du produit est supérieur à la limite de vidange dans les eaux de surface.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

La COLLE FIBRE est une préparation à base de silice et de silicate de sodium (N°CAS 1344-09-8)

Ce produit contient moins d'1% de quartz alvéolaire, quartz alvéolaire étant classifié comme STOT RE1.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation :

Non concerné

En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes au moins en maintenant les paupières largement écartées
Consulter un ophtalmologiste

En cas de contact avec la peau :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche à l'eau.
Ne pas faire vomir.
Boire de l'eau abondamment.
Consulter un médecin rapidement

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de contact avec les yeux : le produit entraîne une irritation
En cas d'inhalation : non concerné
En cas d'ingestion : peut entraîner des désordres gastriques et intestinaux
En cas de contact avec la peau : le produit entraîne une irritation

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Il n'y a pas d'informations particulières pour ce produit.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le produit est ininflammable

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau
- mousse
- poudres
- dioxyde de carbone (CO2)
- sable sec

Moyens d'extinction inappropriés

Agents d'extinction déconseillés : aucun

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun n'est connu à ce jour

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Porter des vêtements de protection appropriés, des gants et des lunettes de sécurité.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Répandu sur le sol, le produit peut le rendre glissant

Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les égouts, dans les eaux de surface et dans les eaux souterraines

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Entourer le produit répandu par un matériau absorbant.
Ramasser le produit à la pelle dans un emballage propre
Eliminer les restes avec de l'eau chaude (voir point 13)

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements

Se laver les mains après chaque utilisation.

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail

Equipements et procédures recommandés :

Produit prêt à l'emploi. Ne rien ajouter sauf les produits destinés à cet usage.

Eviter le contact avec les acides forts concentrés

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Pour une bonne conservation du produit, stocker dans un local tempéré. Tenir le seau hermétiquement fermé.

Conserver à l'écart des acides forts.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation finale particulière n'a été identifiée par le fournisseur à ce jour

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Respecter les valeurs limites nationales d'exposition professionnelle du pays concerné

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Port de lunettes de protection

- Protection des mains

Port de gants de protection

- Protection du corps

Port d'un vêtement de travail

- Protection respiratoire

Non applicable

- Risques thermiques

Non applicable.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Respecter les obligations réglementaires du pays concerné

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Etat Physique :	Pâteux.
-----------------	---------

Couleur

Couleur :	Beige
-----------	-------

Odeur

Odeur :	inodore
---------	---------

Seuil olfactif :	Non précisé.
------------------	--------------

Point de fusion

Non concerné

Point de congélation

Point/intervalle de congélation :	Non précisé.
-----------------------------------	--------------

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition :	Non concerné.
Inflammabilité	
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non précisé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) :	Non précisé.
Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) :	Non précisé.
Point d'éclair	
Intervalle de point d'éclair :	Non concerné.
Température d'auto-inflammation	
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non concerné.
Température de décomposition	
Point/intervalle de décomposition :	Non concerné.
pH	
pH en solution aqueuse :	Non précisé.
pH :	Non précisé.
	Base faible.
Viscosité cinématique	
Viscosité :	Non précisé.
Solubilité	
Hydrosolubilité :	Soluble.
Liposolubilité :	Non précisé.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non précisé.
Pression de vapeur	
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité et/ou densité relative	
Densité :	> 1
Densité de vapeur relative	
Densité de vapeur :	Non précisé.
Caractéristiques des particules	
< 0.4mm	
9.2. Autres informations	
Température pyroscopique :	1350°C
9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique	
Aucune donnée n'est disponible.	
9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité	
Aucune donnée n'est disponible.	

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le mélange n'est pas particulièrement réactif dans les conditions normales de température et de pression.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Se reporter à la notice technique

10.4. Conditions à éviter

Possibilité d'émission de poussières de quartz en cas de dégradation mécanique du produit (abrasion, démolition) après son durcissement.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec les acides forts concentrés

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun n'est connu à ce jour

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

11.1.1. Substances

Données toxicologiques des substances contenues dans le mélange :

Sodium silicate

Ingestion (rat) DL50> 3500 mg/kg

Toxicité aiguë :

Données non disponibles

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Peut provoquer une irritation des yeux chez les personnes sensibles par alcalinité du produit et par effet mécanique

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Pas de données disponibles

Cancérogénicité :

Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction :

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:

Pas de données disponibles

Danger par aspiration :

Pas de données disponibles

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

En diluant le produit, les silicates de soude se dépolymérisent très vite en formant des molécules qu'on ne peut plus distinguer de la silice dissoute naturellement. Ils réagissent avec les ions Ca, Mg, Fe, Al et autres ions polyvalents en formant des combinaisons insolubles égales aux éléments qu'on trouve dans la terre naturelle. Le pH du produit est supérieur à la limite de vidange directe dans les eaux de surface.

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

Sodium silicate

LC50 Poissons : 3185 mg produit/litre (valeur pour le silicate de soude 35%, RM 3.36)

EC50 bactérie : > 1000 mg produit/litre (valeur pour le silicate de soude 35%, RM 3.36)

EC50 daphnia : 4857 mg produit/litre (valeur pour le silicate de soude 35%, RM 3.36)

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Non applicable (produit inorganique)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun connu à ce jour

Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK, AwSV Annex I, KBws) :

Nicht wassergefährdend : Ne comporte pas de danger pour l'eau.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive

2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

-

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2022/692 (ATP 18)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

<https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK, AwSV Annex I, KBws) :

Nicht wassergefährdend : Ne comporte pas de danger pour l'eau.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange n'a été effectuée à ce jour.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Abréviations :

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

CE50 : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.